

# REGLEMENT VIDE GRENIERS CSV 08/09/2018

1/ La manifestation dénommée « Vide greniers » organisée par le CSV Foot se déroule dans l'enceinte du stade Gallois, rue du midi 38290 La Verpillière le samedi 8 Septembre 2018.

2/ Le vide grenier est ouvert aux particuliers uniquement.

L'inscription est obligatoire,

- Attestation **dûment remplie**.

- Photocopie pièce d'identité nommée sur l'inscription.

- Paiement de l'emplacement

(encaissement après la manifestation, le jour de la manifestation nous vous proposons de payer votre place en espèce ( sous condition d'appoint) et nous vous rendons votre chèque. Si l'exposant ne se présente pas il y aura encaissement)

3/ Le coût du mètre est de 2,00€.

La réservation minimale avec un véhicule est la taille de votre véhicule.

4/ Les enfants exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

5/ Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, par ordre d'arrivée.

6/ Accueil des exposants avec réservation à partir de 5h00. A partir de 6h30, si il reste des emplacements nous pourront installer des exposants sans réservation. A partir de 8h30 plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide greniers jusqu'à 15h30.

7/ Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

8/ Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide greniers.

9/ Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la mairie de La Verpillière dès la fin de la manifestation puis à la Préfecture de l'Isère.

10/ Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

11/ La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur. Le CSV Foot se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

12/ Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

13/ Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

14/ Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

15/ Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de mauvaise météo ou force majeure (dans ce cas il y aura remboursement).